

CHARTRE DU RESEAU REGIONAL DES ESPACES NATURELS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

// Charte adoptée le 8 février 2019 // Mise à jour en janvier 2021

A la rencontre des zones bio-géographiques méditerranéennes et alpines, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par une mosaïque de milieux constituant un patrimoine naturel exceptionnel.

Encore nombreuses et pour partie protégées, les richesses naturelles de notre région n'en demeurent pas moins vulnérables du fait notamment de la pression anthropique croissante, la pression foncière, la forte attractivité touristique, la concurrence entre les différents usages du sol, ...

Située sur le pourtour méditerranéen, notre région constitue un « hotspot » de biodiversité, mais elle est particulièrement exposée aux impacts du changement climatique.

Pour protéger ces espaces naturels d'exception, une diversité de gestionnaires œuvre en permanence et collectivement à la préservation de la biodiversité régionale.

En 1985, lors de la première phase de décentralisation, le Réseau Régional des Espaces Naturels protégés (RREN) a été créé à l'initiative conjointe de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Etat dans le cadre du contrat de plan Etat - Région.

Conçu comme un pôle fédérateur, ce réseau régional promeut depuis, les échanges entre spécialistes de la gestion du patrimoine naturel et les transferts d'expériences entre ses membres. Il permet également l'expression d'une intelligence collective et porte la voix des gestionnaires des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur au niveau régional, national et à une échelle supranationale (européenne, méditerranéenne).

Regroupant des structures aux statuts variés, le RREN tire sa richesse de cette diversité : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, conservatoires, réserves nationales, offices nationaux, ...

Ses membres œuvrent à la gestion du patrimoine naturel de notre région mais ont une pluralité d'approches ; ils se rassemblent cependant tous autour d'une vision commune qui trouve son expression au sein de ce réseau régional.

La création d'une Agence régionale de la biodiversité en région les conforte dans cette intention de poursuivre le travail collectif engagé au sein de ce réseau, au service des espaces naturels régionaux.

Le contexte et le paysage tant institutionnels que sociétaux évoluent fortement.

Aujourd'hui, face à ces évolutions et aux enjeux liés au changement climatique, les gestionnaires d'espaces naturels sont guidés par un impératif d'efficacité encore plus fort et réaffirment le rôle primordial du RREN. La vocation du réseau est d'être un laboratoire d'idées, d'innovations et d'expérimentations ; il est une force de proposition qui a donc aussi pour mission d'alerter les différents acteurs du territoire.

Dans cet esprit, les membres s'engagent, au sein du réseau, à :

- Développer les échanges d'expériences entre membres,
- Dialoguer et prendre le temps d'explorer ensemble de nouvelles voies pour aborder les enjeux de demain,
- Mettre en commun leurs compétences et leurs savoir-faire, par la mise en œuvre de mutualisations,
- Partager leurs expertises sur la connaissance de la biodiversité régionale,
- Initier des actions coordonnées sur le territoire régional,
- Contribuer à la formation des personnels et des acteurs régionaux,
- Promouvoir le développement et la mise en œuvre d'actions pédagogiques,
- Développer des actions communes de sensibilisation et d'information du grand public,
- Favoriser les échanges techniques, scientifiques et culturels dans un cadre interrégional, européen et international, notamment dans le cadre de coopérations méditerranéennes.

Par ces engagements individuels et solidaires, le Réseau ambitionne de :

- Contribuer au développement des politiques régionales de protection et de gestion des espaces naturels et apporter des solutions aux enjeux liés à la gestion de la biodiversité,
- Développer le montage de programmes multi partenariaux et d'actions expérimentales au sein du réseau,
- Accompagner les acteurs du territoire, par ses capacités de conseils et d'expertises, pour favoriser la mise en place d'opérations innovantes ou exemplaires dans le domaine de la protection et de la gestion patrimoniale de la nature,
- Développer une démarche de rapprochement entre le monde de l'entreprise et celui de la protection de la nature afin de permettre l'émergence et le développement de projets en faveur de la biodiversité et des milieux naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Favoriser les recherches dans les espaces naturels en renforçant les partenariats entre chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels protégés,
- Collaborer à la connaissance du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur et partager cette connaissance pour renforcer la capacité de tous les acteurs,
- Apporter une expertise naturaliste auprès des acteurs du territoire, et l'intégrer aux enjeux économiques, énergétiques, sociaux et culturels,
- Mettre en œuvre des outils communs.

La présente Charte scelle cette volonté de coopérer avec une éthique commune pour une meilleure gestion des espaces naturels protégés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour garantir la cohérence et la qualité de leurs actions, **les membres du Réseau adhèrent à la présente charte et s'engagent à en respecter les termes ainsi que ceux de son règlement intérieur annexé.**

Ils font partie du RREN (au 1^{er} janvier 2021) :

